

Résolutions et modalités AG 2020 Point contexte COVID-19

Sous la présidence de Dominique Ceolin, le conseil d'administration s'est réuni le jeudi 23 avril 2020 à 17h pour finaliser les résolutions de l'assemblée générale du 12 juin 2020. Dans ce contexte exceptionnel, le conseil souhaite partager avec les actionnaires du groupe les sujets importants abordés au cours de cette séance.

Activité du groupe

Suite à la mise en oeuvre du Plan de Continuité d'Activité, l'ensemble des collaborateurs du groupe opère en télétravail depuis le 17 mars dernier. L'implication professionnelle et sans faille des équipes permet au groupe de fonctionner à 100% de ses capacités. Le conseil d'administration, au nom de tous les actionnaires, remercie l'ensemble des collaborateurs du groupe pour les réalisations de ces dernières semaines. Par ailleurs, ABC arbitrage tient à exprimer son admiration et ses plus vifs remerciements aux personnels des activités qui sont en première ligne pendant cette crise historique.

Rythme activité

À fin avril, le rythme d'activité de 2020 est proche de celui de l'intégralité de l'exercice 2019. L'activité sur les opérations sur titres type M&A est en chute significative, phénomène habituel dans ce type de choc de marchés comme en 2008 et 2009. Le groupe confirme à nouveau sa corrélation au paramètre de volatilité, corrélation qui restera forte en 2020.

Distributions

Sur la base des demandes du gouvernement français, le conseil a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale un solde de 0,03€, portant le total des distributions 2019 à 0,33€ par action, en cohérence avec le bénéfice par action du groupe en 2019. Le groupe poursuit sa politique de distribution trimestrielle en confirmant son intention de verser deux acomptes de 0,10€ chacun en octobre et décembre prochain, sous réserve des démarches et décisions légales nécessaires.

Assemblée Générale 2020

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus (Covid-19), en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020¹, le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2020 se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires. Consciente de l'importance du débat actionnarial, la société ABC arbitrage propose à ses actionnaires une réunion d'information en visioconférence le 9 juin 2020 afin qu'ils puissent voter en ayant pu obtenir l'ensemble des informations communiquées habituellement. Les modalités de cette réunion seront communiquées prochainement.

Perspectives

Dominique Ceolin souligne : "La priorité du groupe est de tenir ses engagements auprès de ses "stakeholders"². La santé de nos collaborateurs, celle de leurs proches fait partie de nos engagements majeurs. Fournir la liquidité indispensable au bon fonctionnement des marchés grâce aux investissements de nos actionnaires et clients a été notre quotidien depuis 25 ans et plus particulièrement pendant ces dernières semaines de chocs économiques et financiers. Je suis fier de nos équipes qui par leur professionnalisme nous permettent de présenter des performances attendues par nos actionnaires et clients".

A ce jour, le groupe n'a pas eu recours aux mécanismes d'aide mis en place par les États et poursuit son soutien aux projets caritatifs ou philanthropiques qu'il accompagne depuis de nombreuses années. Pour la suite de l'exercice 2020, si les marchés retrouvaient des paramètres équivalents à ceux de 2019, le rythme d'activité du groupe devrait se situer sensiblement au dessus de celui de 2016. En comparaison de 2019, les charges connaîtront alors une hausse significative principalement due aux rémunérations variables comme toujours en adéquation avec le modèle de rémunération du groupe. Après plusieurs semaines de travail sous ce régime "d'hyper volatilité", le groupe est confiant pour la poursuite de son activité sur une longue durée et en toute sécurité pour l'ensemble de ses collaborateurs. Devant l'ampleur et l'inconnu de cette crise sanitaire, ABC arbitrage choisit de rester prudent face aux probables prochains impacts sur les marchés financiers.

¹ portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19

² Stakeholders : parties prenantes dans l'écosystème du groupe ABC arbitrage